

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 610

Artikel: Publicité : étrange attitude de la presse genevoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BILAN (suite)

M. Alain Borner entre Reagan et Carter

politique de laisser-faire et d'improvisation (les Genevois se souviennent entre autres de l'affaire de l'ouverture des magasins en fin d'année).

PRIORITÉ AU VOLATILE

Responsable du Département de l'économie publique, M. Borner s'est gardé de toute politique structurelle, de toute action concertée en vue du renouvellement du tissu économique genevois, jetant aux orties le rapport du Conseil d'Etat qui en 1975 avait défini les orientations nécessaires, valables aujourd'hui encore.

En lieu et place d'une telle politique, on a vu défiler une série de gadgets et de Messieurs Quelque chose: un organigramme de plus au lieu d'un soutien concret aux entreprises innovatrices et rentables en panne de capitaux.

La métallurgie genevoise a perdu ces dernières années deux mille emplois et l'une des dernières grandes entreprises dynamiques, les Ateliers des Charmilles, vient d'introduire le chômage partiel. Cela ne préoccupe pas outre mesure le responsable de l'économie genevoise qui n'a d'yeux que pour le secteur tertiaire international, aujourd'hui plus prospère que jamais: c'est au marché, proclame en substance cet homme politique, à attribuer aux différents secteurs de l'économie la place qui leur revient. On souhaite aux Genevois que ne se précise pas chez eux la récession annoncée par d'aucuns et dont la première conséquence serait, pour la Ville de Calvin en première ligne, le dégonflement d'un secteur international totalement volatile, et dont l'industrie genevoise essoufflée (la grosse industrie en tout cas) devrait prendre le relais en catastrophe.

Finalement une seule constante dans l'activité de ce

magistrat: le développement à outrance du trafic aérien qui paraît plus devoir au jardin secret d'Alain Borner — aviateur et fils de pionnier de l'aviation — qu'à une conception raisonnée du rôle de l'avion dans la politique des transports ou de l'impact d'un aéroport sur l'économie.

Passionné du détail, méfiant et autoritaire, M. Borner a plongé l'ensemble de son département dans un malaise sourd, s'entourant au fil de mutations nombreuses de collaborateurs qui ne paraissent guère dotés que par chance d'autres qualités que l'effacement devant leur chef. Dans l'exercice de sa fonction, il ne s'est gagné ni l'estime ni même souvent le respect de bon nombre de ses interlocuteurs du secteur privé ou du monde politique. Et quand

PUBLICITÉ

Etrange attitude de la presse genevoise

La campagne électorale genevoise, plutôt morne, a vu cependant se développer un nouveau mode d'appel aux électeurs: en un premier temps, des petites annonces anonymes recherchent des «socialistes» pour le changement, c'est-à-dire opposés à la présentation des deux candidats désignés pour la prochaine élection au Conseil d'Etat, André Chavanne et Christian Grobet.

Les socialistes ne peuvent, sur le coup, que faire le poing dans leur poche, craignant de découvrir derrière ces textes la vengeance d'un candidat écarté.

La dernière semaine avant le vote, de grands placards publicitaires poursuivent sur ce thème, demandant de biffer Chavanne et Grobet au nom «des amis de la rose au poing». Comme le veut l'usage, l'appel est cette fois signé: Françoise Borloz.

les effets de son absence de politique de la formation professionnelle sont critiqués par les associations d'enseignants et les syndicats, c'est par une plainte pénale qu'il réplique...

Pour un conseiller d'Etat, la compétence et l'efficacité sont au moins aussi importantes que l'orientation politique. Fasciné par les Etats-Unis, M. Borner parvient à combiner le simplisme réactionnaire d'un Reagan et le cafouillage velléitaire d'un Carter. Faiblesse de notre information: grâce à ses entrées dans le monde des médias, M. Borner continue à passer pour un magistrat dynamique. Le bon exercice démocratique exige pourtant que, toute couleur partisane mise à part, le citoyen soit éclairé sur la compétence des magistrats qui le gouvernent.

Françoise Borloz? Nom inconnu dans les annuaires à disposition... Et pour cause: l'intéressée a utilisé son nom de jeune fille.

L'astuce aurait dû permettre de camoufler sa trace et empêcher de découvrir deux choses: la «signature» n'a, aujourd'hui comme hier, aucun lien avec des socialistes, soucieux de «changements» ou non; en revanche, elle a les liens les plus étroits — y compris celui du domicile — avec M. Jean-Daniel Vermeil, membre du comité pour l'élection d'Aloys Werner au Conseil d'Etat (candidat «hors parti» opposé au socialiste Christian Grobet), ancien trésorier du parti libéral et secrétaire général du Groupement des banquiers privés genevois.

La moralité du groupement en question n'est pas notre affaire. On s'étonnera cependant que la «Tribune de Genève», «La Suisse» et Publicitas aient toléré cette manœuvre: annonce anonyme pour des textes électoraux de ce calibre, puis acceptation d'une signature ne correspondant pas aux exigences légales.